

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 144

présenté par

M. Ghomi, M. Armand, Mme Bregeon, M. Pierre Cazeneuve, M. Fugit, Mme Genetet, M. Haddad,
Mme Hai, M. Labaronne, M. Lefèvre, M. Mournet, M. Véran et M. Vojetta

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« six »,

le mot :

« huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le délai imparti pour la remise par le Gouvernement au Parlement du rapport mentionné par cet alinéa.